



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 6 OCTOBRE 2022 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Bruno SLANDANO, Emilie LAFOND, Patrick URAS, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Aix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Paul GAILLARD, Amor BOUKHECHAM, Lydie MILAD, Marc GOFFIN

**Conseillers Municipaux absents** : Régis POSTIAUX

:

**Délibération N° 102/22 -**

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE**

Rapporteur : Madame RICARD

Rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Bouches-du-Rhône et les sept communes du territoire de Durance. Elle s'intitule Convention Territoriale Globale (CTG) « La Durance ». La CTG a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles. L'objectif est également de renforcer la coordination entre les acteurs autour de projets de territoire coconstruits et suivis ensemble. Ces projets visant au maintien et au développement des services aux familles.

Pour que les CTG soient pilotées sur les différents territoires à partir de plans d'actions définis, la CAF des Bouches-du-Rhône cofinance avec les communes des postes de « chargé de coopération CTG ». Trois communes sont concernées sur le territoire « La Durance » : Peyrolles en Provence, Le Puy-Sainte-Réparate et La Roque d'Anthéron.

Une convention d'objectifs et de financement vient définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire » pour le poste de chargé de coopération CTG.

Sur la commune de la Roque d'Anthéron, deux agents municipaux sont concernés par ce poste correspondant à un équivalent temps plein : Christel Giry (80%) et Yann Hugonie (20%).  
Le montant total annuel du cofinancement de ces postes par la CAF est de 21 163€.

Vu la délibération n°123/20 du 19 novembre 2020,  
Vu la délibération n°67/22 du 19 mai 2022,  
Le Conseil Municipal,



Où l'exposé de la Première Adjointe et après en avoir largement délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement – Pilotage du projet de territoire – Chargé de coopération CTG.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF des Bouches-du-Rhône représentée par son Directeur Général.

DIT que la convention est conclue pour la période du 1/01/2022 au 31/12/2024.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélié GROSSO

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Aurélié GROSSO.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/10/2022  
Application agréée E-legalite.com